

LES POISSONS MIGRATEURS sur le territoire du SAGE OUEST-CORNOUAILLE

- Février 2016 -

Surface : 850 km²

Linéaire de cours d'eau : 800 km

Département(s) : Finistère

Cours d'eau principaux : Goyen, Virgule, Pont-l'Abbé

Poissons migrateurs : Saumon atlantique, Anguille européenne, grande Alose et Truite de mer

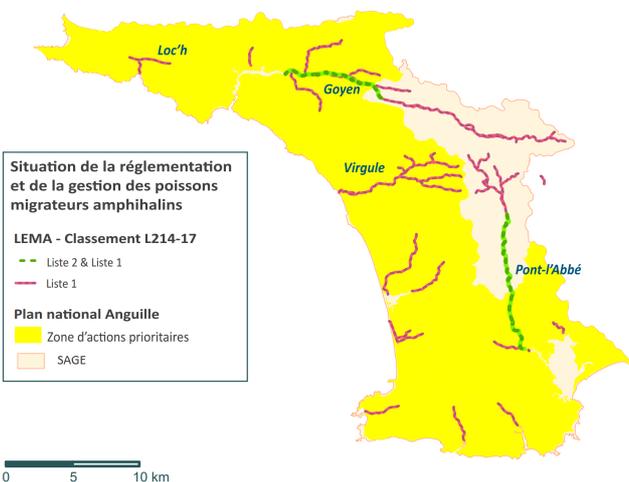
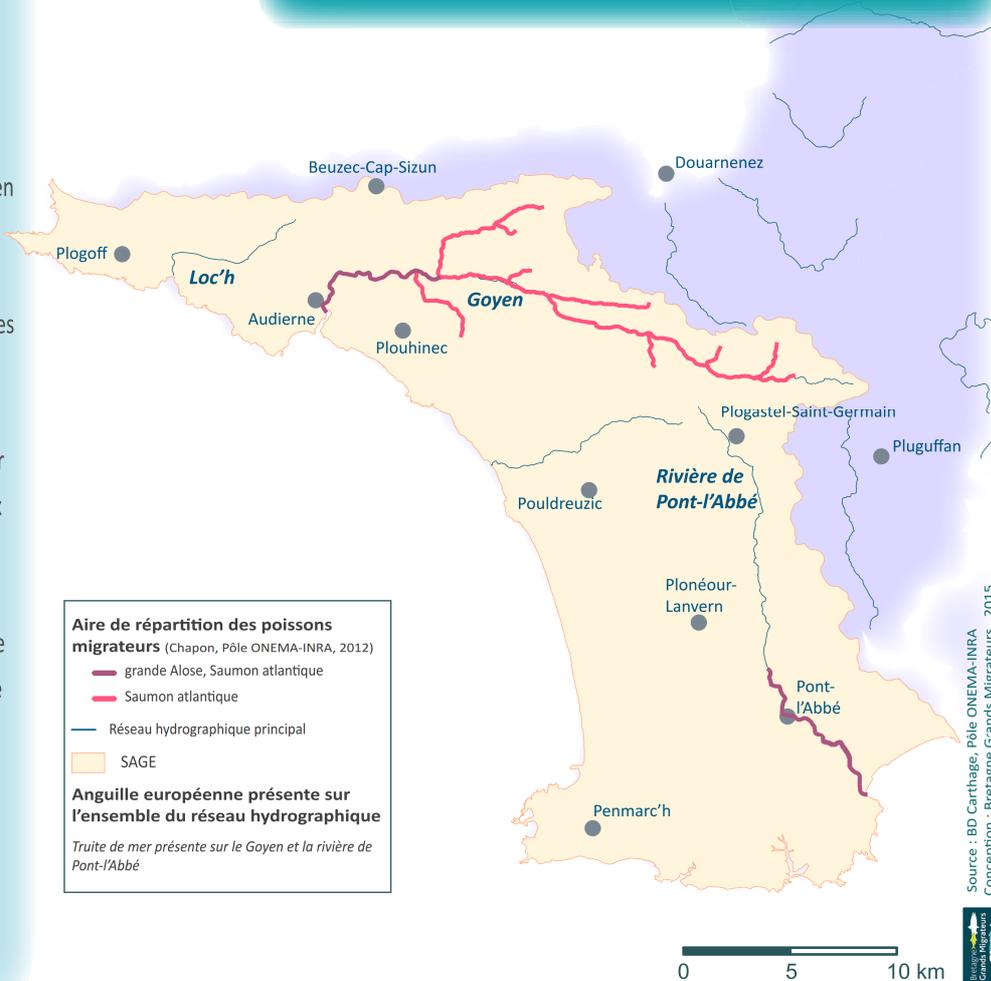
Le territoire offre une grande variété de milieux aquatiques appartenant à la fois au domaine marin, aux espaces de transition littoraux et au domaine terrestre.

Le saumon atlantique, la truite de mer et la grande alose colonisent les bassins versants du Goyen et de la rivière de Pont-l'Abbé. Tandis que l'aloise se cantonne aux parties aval des cours d'eau, les salmonidés peuvent potentiellement remonter sur les parties amont comme c'est le cas sur le Goyen.

L'anguille européenne est présente sur l'ensemble des cours d'eau du territoire ainsi que sur de nombreux étangs littoraux qui offrent des milieux favorables à sa croissance.

Sur la rivière de Pont-l'Abbé, la remontée des espèces migratrices amphihalines est entravée par le barrage de l'étang de moulin Neuf. Depuis 2000, une passe-piège au niveau de cet ouvrage permet à nouveau à l'anguille de coloniser ce bassin versant.

En plus des perturbations liées à aux activités agricoles et industrielles, de nombreux moulins et dérivations associées engendrent des problèmes ponctuels de débit et de circulation des poissons.



Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 32 km

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 22 km

=> Linéaire en liste 1 : 133 km

Plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017

=> Taux autorisé de captures (TAC) 2016-2017 :

- Saumon de printemps : 13 sur le Goyen
- Castillon : 113 sur le Goyen

OBJECTIFS & MESURES de gestion du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2013-2017 pour les cours d'eau bretons

Le **PLAGEPOMI** est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :

=> la protection et la restauration des milieux
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces
=> la communication

Saumon :

Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

Truite de mer :

Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

Anguille :

Augmenter le nombre des anguilles argentées

Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles

Grande Alose :

Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

Alose feinte :

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

Lamproie marine :

Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

Lamproie fluviatile :

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du **PLAGEPOMI**. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.

=> Poursuivre le suivi à la station de piégeage de Moulin Neuf sur la rivière de Pont-l'Abbé

=> Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance

=> Poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles

=> Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement

Le **PLAGEPOMI** a également établi une liste régionale d'ouvrages prioritaires à la montaison et à la dévalaison :

Sur le Goyen et le Pont-l'Abbé

=> Amélioration des connaissances et identification des priorités de restauration de la continuité piscicole

La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le **PLAGEPOMI** se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des **SAGE** et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.

OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Ouest Cornouaille

ENJEU QUALITE DES MILIEUX

Hydromorphologie des cours d'eau et continuité écologique

Améliorer la connaissance sur la qualité morphologique et la continuité écologique des cours d'eau (Orientation QM.Hc 1.C)

Disposition 53 : Améliorer la connaissance sur la qualité physique et la continuité écologique des cours d'eau du territoire

=> Réalisation d'inventaires et de diagnostics partagés sur les bassins versants du Loc'h, de la Virgule, du Kergalan, du Trunvel, du Saint Vio, du Penmarc'h, du St Jean et du Tréméoc

Restauration de la continuité écologique (Orientation QM.Hc 2.B)

Disposition 55 : Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

Réduction du taux d'étagement (Orientation QM.Hc 2.C)

Disposition 56 : Réduire les taux d'étagement

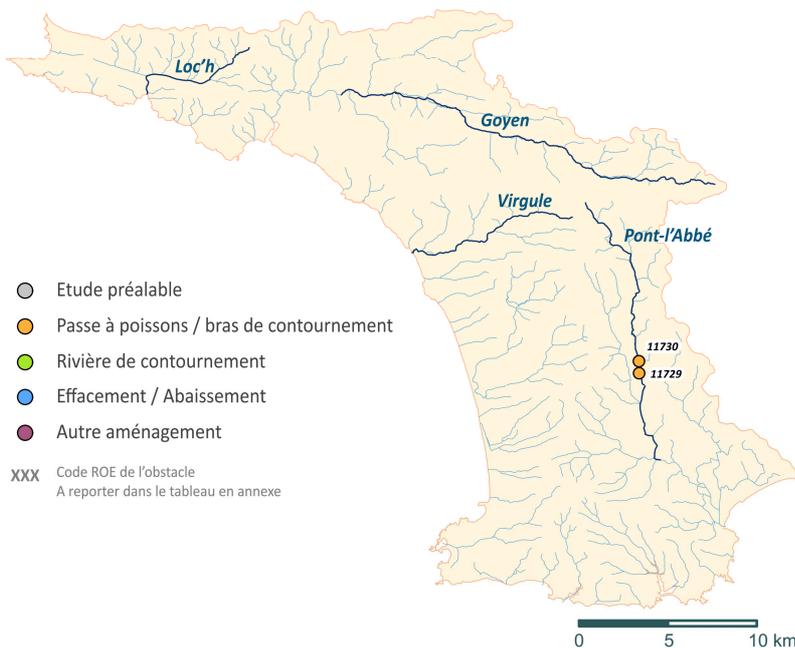
Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins

Emergence de travaux de restauration sur le territoire

=> 2 passes à poissons / bras de contournement

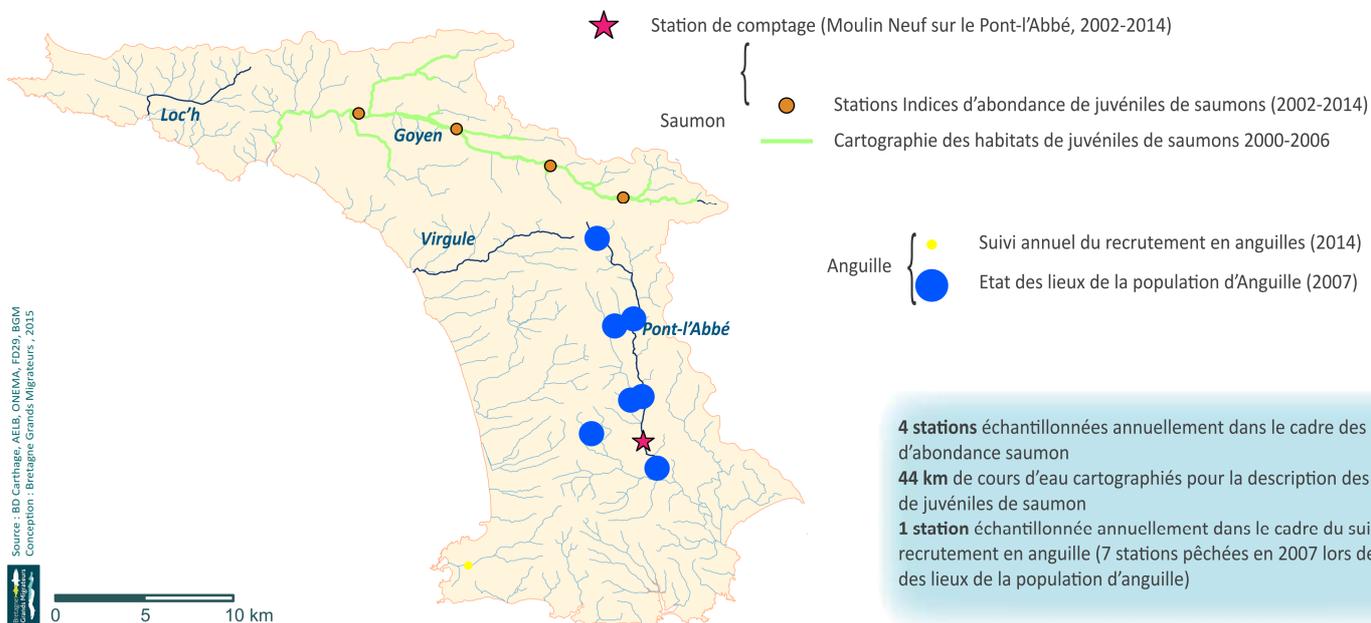
Hauteur de chute effacée : 2,0 m
 Hauteur de chute équipée : 0 m
 Accessibilité : *non déterminée*
 linéaire d'habitats restaurés : *non déterminé*

Ouvrages aménagés :
 => Grenelle : 0
 => L214-17 - Liste 2 : 2
 => Plagepomi : -



Source : BD Carthage, ONEMA, BGM
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins



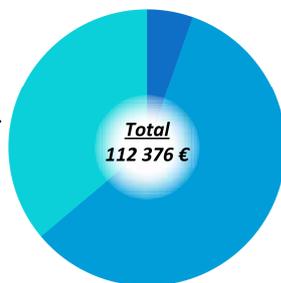
4 stations échantillonnées annuellement dans le cadre des indices d'abondance saumon
44 km de cours d'eau cartographiés pour la description des habitats de juvéniles de saumon
1 station échantillonnée annuellement dans le cadre du suivi du recrutement en anguille (7 stations pêchées en 2007 lors de l'état des lieux de la population d'anguille)

Bilan financier des actions du programme «Poissons migrateurs» 2007-2014

Travaux de restauration de la continuité écologique : 40 632 €

Etudes d'acquisition de connaissance : 6 000 €

Suivi des stocks : 65 744 €

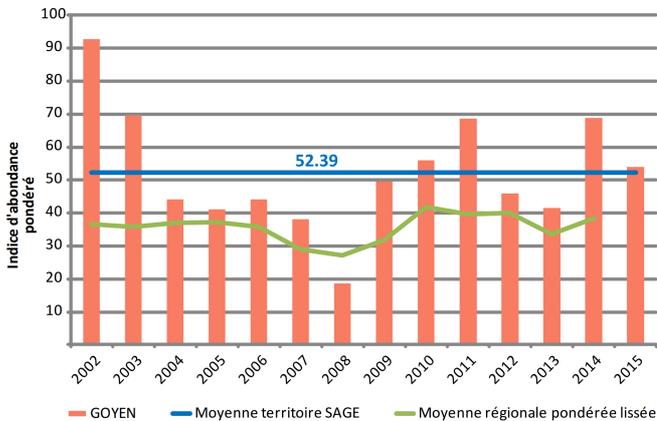




Saumon atlantique

Indice d'abondance de juvéniles de saumon (FDPPMA 29)

Evolution de l'indice d'abondance pondéré sur le bassin du Goyen de 2002 à 2015



Surface de production totale estimée : 53 603 m²
 d'équivalent radier/rapide (ERR)
 Surface accessible : 53 603 m² ERR (100% de la surface totale)
 Production moyenne entre 1997 et 2015
 => 10 054 juvéniles sur le bassin du Goyen
 Contribution de 2,53 % du total régional sur le Goyen
 (petit cours d'eau)

Fortes variations interannuelles sur le Goyen similaires à l'évolution des moyennes régionales :

- => Indice annuels au-dessus de la moyenne régionale, exception faite de 2008
- => Très bon recrutement en 2002, 2003, 2011 et 2014

Plus forte contribution des parties amont

Déficit de production sur l'amont du cours d'eau

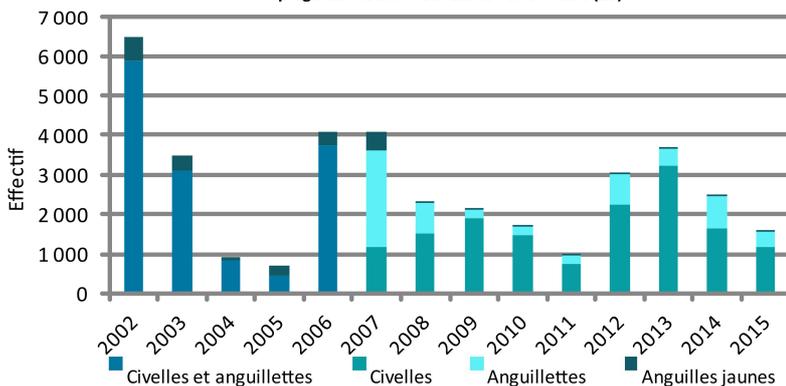
- => problème de continuité au niveau du moulin de Tromelin dans certaines conditions hydrologiques



Anguille européenne

Suivi de la migration anadrome de l'Anguille à la passe-piège de Moulin Neuf sur le Pont-l'Abbé (FDPPMA 29, 2002-2014)

Effectif d'anguilles en montaison observées sur la passe-piège de Moulin Neuf sur le Pont l'Abbé (29)



Fortes variations interannuelles des effectifs de civelles et d'anguillettes (2007-2014) :

- => Tendance à la hausse du recrutement en civelles
- => Tendance à la baisse du nombre d'anguillettes piégées

Population majoritairement jeune en migration active

Remontée des civelles observée généralement en juin

Etat des lieux des densités d'anguilles sur le territoire du SAGE Ouest Cornouaille (FDPPMA 29, 2007)

Frein dans l'amontaison des anguilles au niveau de la retenue de Moulin Neuf :

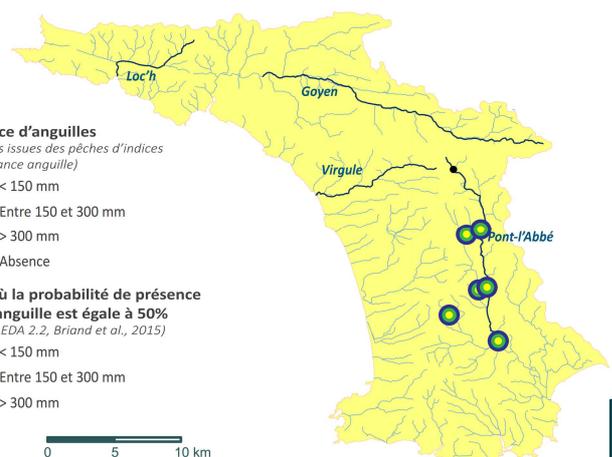
- => Accumulation des individus dans la retenue (effet « plan d'eau »)
- => Difficulté de franchissement du barrage bien qu'il soit équipé d'une passe-piège

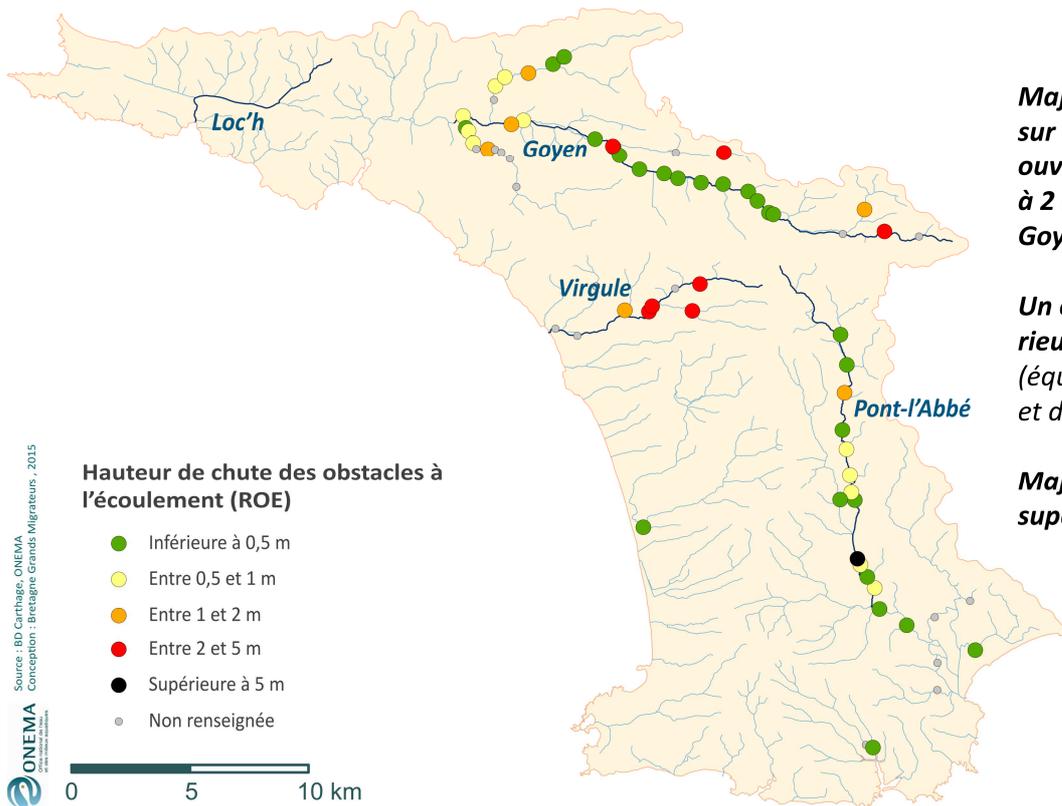
Présence d'anguilles (Données issues des pêches d'indices d'abondance anguille)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm
- Absence

Zone où la probabilité de présence d'une anguille est égale à 50% (Modèle EDA 2.2, Briand et al., 2015)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm





Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée

Majorité d'ouvrages entre 0,5 et 2 m sur l'aval du bassin et plusieurs ouvrages dont la hauteur est supérieure à 2 m sur le cours moyen et amont du Goyen

Un ouvrage dont la hauteur est supérieure à 5 m à l'aval du Pont l'Abbé (équipé d'une passe à bassins successifs et d'une passe-piège)

Majorité d'ouvrages dont la hauteur est supérieure à 1 m sur la Virgule

Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)

Cours d'eau	Obstacles à l'écoulement	Somme des hauteurs de chute renseignées	Dispositif de franchissement
Goyen	19	11,1 m	4
Pont-l'Abbé	14	12,5 m	5
Virgule	6	10,0 m	0

ZOOM - Diagnostic de la continuité écologique des estuaires de l'Ouest Cornouaille (OUESCO, 2012)



12 estuaires prospectés

4 estuaires en connexion directe avec la mer
=> mais 2 temporairement déconnectés par un cordon de galets selon les conditions de marée et de débit

8 ouvrages recensés - pour l'Anguille :
=> 2 franchissables
=> 2 franchissables temporairement
=> 4 difficilement franchissables



Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance

Anguille



- => Réaliser l'état des lieux de la population d'anguilles sur les côtières de l'Ouest Cornouaille
- => Poursuivre le suivi à la station de piégeage de Moulin Neuf sur la rivière de Pont l'Abbé

Saumon



- => Poursuivre le suivi du recrutement en juvéniles de saumons sur le bassin du Goyen (4 stations)

Restaurer et garantir la libre circulation piscicole



Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille

Etat d'avancement : en instance d'approbation
Structure porteuse : Ouest Cornouaille Eau

Contrat territorial avec un volet «milieux aquatiques»

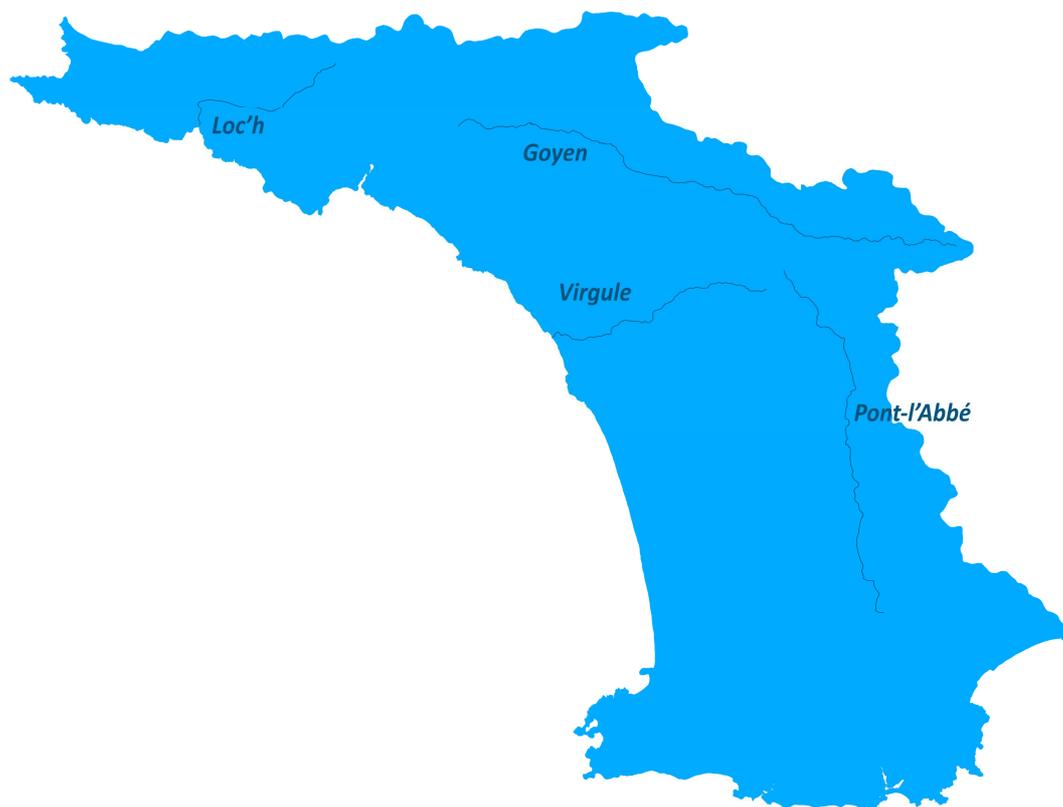
1 sous-bassin versant
Structure porteuse :
=> Ouest Cornouaille Eau

Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Finistère (FDPPMA 29)
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Pays Bigouden, Goyen)

Partenaires financiers et/ou techniques

Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA) du Finistère
FDPPMA 29
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Conseil régional
Conseil départemental du Finistère



Contrat territorial avec volet «milieux aquatiques»

Ouest Cornouaille 2012-2014

0 5 10 km

Source : BD Carthage, AELB, CAMA29
Conception : Bretagne-Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrateurs » visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires. Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs. Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Ouest Cornouaille

Thème	Espèces concernées	Année(s) de réalisation	Cours d'eau	Intitulé	Maître(s) d'ouvrage	Code ROE	Document(s) à télécharger
Etude d'acquisition de connaissance							
	Anguille	2007	Pont l'Abbé	Etat des lieux de la population d'anguilles	FDPMA 29		Rapport 2007
	Saumon Anguille	2015		Mortalité cumulée des saumons et des anguilles dans les turbines du bassin Loire-Bretagne	EPTB Vilaine ONEMA LOGRAMI		Rapport 2015
	Saumon	2015	Goyen	Révision des TAC sur la période 2016-2017 dans le cadre du PLAGEPOMI des cours d'eau bretons - Bassin versant du Goyen	BGM BGM ONEMA		Fiche
Suivi de stocks							
	Anguille Saumon	2007-2014 2007-2015	Pont l'Abbé Goyen	Suivi de la passe du Moulin Neuf et état de la population d'anguille Indices d'Abondances de juvéniles de saumons	FDPMA 29 FDPMA 29		Rapport 2014 Rapport 2015
Travaux							
	Tous migrateurs	2008	Pont l'Abbé	Passes à poissons - Restauration de la libre circulation sur le seuil du moulin de Trémillec (PLAB_08)	FDPMA 29	ROE 11 729	Fiche résumé
	Tous migrateurs	2009	Pont l'Abbé	Passes à poissons - Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin Fao (PLAB_09) (Passe à bassins et anguille)	FDPMA 29	ROE 11 730	-

